



DES EXPERTISES COFINANCÉES AU CSE

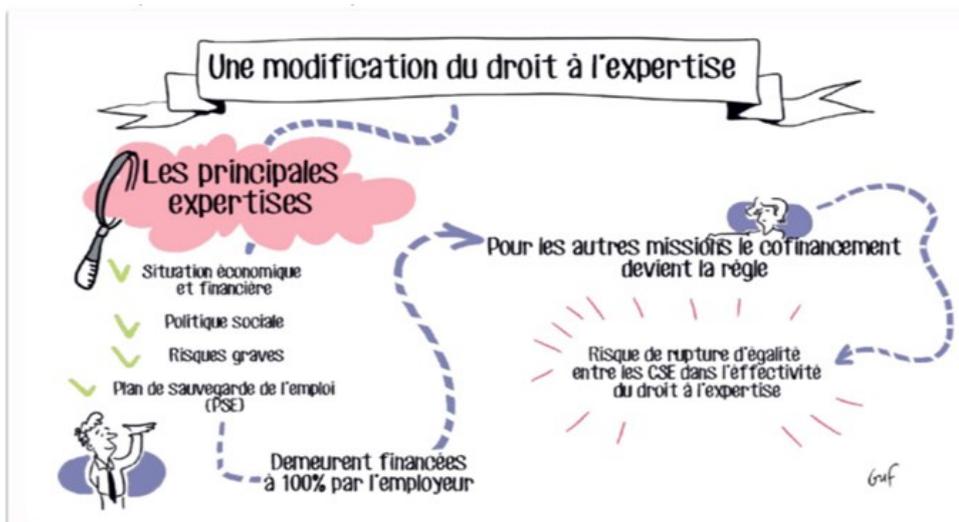
Les salariés seront les bénéficiaires des expertises que nous aurons décidé de mettre en place car elles sont bien diligentées pour la défense de leurs intérêts.

Co-financement : 20 % à la charge du CSE, 80 % pour l'employeur.

- * Les missions d'expertise sur les orientations stratégiques de l'entreprise, 1° de l'article L2312-17,
- * Les missions « droit d'alerte »,
- * Les missions sur les opérations de concentration économique,
- * Les missions dans le cadre d'OPA/OPE,
- * Les expertises sur projet (SSCT),
- * Les expertises dans le cadre des nouveaux accords unifiés,
- * Les expertises sur l'égalité professionnelle. *Pour celles-ci, le financement peut être pris en charge à 100% en cas d'absence d'indicateur d'égalité professionnelle dans le BDES.*

INFORMER pour AGIR
Être encore mieux en lien avec nos syndicats et leurs adhérents en faisant connaître les luttes menées dans les entreprises du privé comme dans les services publics de notre territoire, en partageant les réussites de l'action syndicale, en précisant et analysant des textes de lois. C'est toute l'ambition de ce Flash Info.

Complémentaires du site Web version 2020; photos, articles viendront avec du recul commenter voire illustrer l'actualité et transmettre nos expériences.



Enregistrer des dates !

*La formation syndicale: un droit et un outil pour la construction syndicale !
Inscrivez-vous !*

13 Mars: Formation d'Accueil des Nouveaux Syndiqués pour faire connaissance avec la CGT.

Du 23 au 27 Mars. Formation niveau 1 pour approfondir ses connaissances sur le salariat, les revendications, la société, le syndicalisme et la CGT.

Du 21 au 22 Avril. Initiation au droit pour connaître les sources du droit du travail et l'utilisation du Code du Travail.

Cet outil est le vôtre, il vous reste à le faire vivre

Emilie QUANDALLE .
Secrétaire Générale de l'UL



PERSONNELS DE L'HÔPITAL DE MÂCON, DES ACTIONS GAGNANTES

Avec les différentes mobilisations du syndicat CGT et ses interventions dans les instances hospitalières, les titularisations ont enfin repris fin 2019 dans toutes les catégories professionnelles pour 20 agents.

Les titularisations vont se poursuivre en 2020. Ce n'est que justice pour tous ces personnels souvent en situation précaire, en effet 24% de l'effectif sont en contrat CDD ou CDI.

Au Service d'Accueil des Urgences : la mobilisation des agents et des médecins, appuyée par la CGT, avec une grève illimitée pour dénoncer les conditions de travail a débouché sur la création

de 6 Equivalents Temps Plein infirmière et aide-soignante pour renforcer les effectifs aux Urgences et Urgences pédiatriques.

Mobilisation en intersyndicale (CGT, CFDT et SMPS) dans les EHPAD du Centre Hospitalier : une reconnaissance de la pénibilité du travail auprès des personnes âgées a été traduite par une prime « Grand Age » mensuelle pour les aides-soignants applicable à partir de janvier 2020.

Malgré ces petites avancées, les conditions de travail ne s'améliorent pas dans la fonction publique hospitalière.

RÉINTÉGRATION: la vraie réparation!

Fatima, agent de propreté travaille dans les entreprises de nettoyage. Comme souvent le sous traitant change, elle change d'employeur, passant de X à Y mais toujours sur le même chantier. Cela lui arrive en janvier 2019.

Mais profitant qu'elle ne sait pas lire le français, le nouvel employeur lui fait signer un CDD.

Résultat : plus de travail, plus de salaire, pas de chômage.

LE VIDE!

La CGT intervient en référé et un mois et demi plus tard, réintégration sous astreinte de 100€/jour.

L'employeur applique et réintègre FATIMA, mais fait appel !

Confirmation totale en octobre par la
COUR D'APPEL de DIJON

La justice est passée, Fatima est satisfaite, la CGT aussi.

